



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Libye

Question au Gouvernement n° 3017

Texte de la question

LIBYE

M. le président. La parole est à M. Michel Grall, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Michel Grall. Ma question s'adresse à M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes. On croyait la forteresse libyenne inébranlable. Le régime en place apparaissait solide face au vent de libération qui souffle dans plusieurs pays arabes. Or il n'en est rien : depuis plusieurs semaines, le pouvoir libyen vacille à son tour. Avec un cynisme absolu, il fait tirer sur la foule, sur ses propres concitoyens.

Face à ce drame, la France a été à l'initiative de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU condamnant la répression.

La France a été la première à rapatrier ses ressortissants.

La France est, aujourd'hui même, la première à envoyer une mission humanitaire pour secourir le peuple libyen.

La France est aux côtés des peuples arabes libérés, des territoires libérés.

La France est respectée dans le monde. Ceux qui disent le contraire sont dans l'erreur et dans l'outrance ; ils méconnaissent le sens de l'intérêt général.

Monsieur le ministre d'État, pouvez-vous réaffirmer l'engagement de la France aux côtés du peuple libyen ?

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes.

M. Alain Juppé, *ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes*. Monsieur Michel Grall, le régime libyen, en réprimant avec une extrême violence les mouvements de protestation populaire, a perdu toute légitimité.

M. Jean-Christophe Cambadélis. Il en avait donc une avant ?

M. Alain Juppé, *ministre d'État*. Ainsi que vous l'avez observé, la France, en pleine harmonie avec ses partenaires de l'Union européenne et avec le Conseil de sécurité des Nations unies, demande son départ.

D'ores et déjà, la plus grande partie du territoire libyen échappe à son contrôle. Il est " bunkerisé " à Tripoli et dans ses abords, ce qui ne l'a pas empêché de déclarer tout récemment : " La Libye est complètement calme. "

M. Patrick Lemasle. Qu'en pense Guaino ?

M. Alain Juppé, *ministre d'État*. Notre première priorité a été l'évacuation de nos ressortissants, qui est réalisée pratiquement à 100 % pour tous ceux qui le souhaitent. Nous avons également évacué notre personnel diplomatique. Le Premier ministre a décidé, hier, d'envoyer deux avions en Libye avec du personnel médical et cinq tonnes de matériel de soin et de médicaments au titre de l'aide humanitaire. J'ajoute que nous sommes disponibles pour contribuer au rapatriement, dans leur pays d'origine, des réfugiés égyptiens qui se pressent actuellement à la frontière tunisienne.

Par ailleurs, nous menons une action coordonnée pour obtenir le départ de Kadhafi. C'est sur la base d'une proposition française et britannique que le Conseil de sécurité a voté des sanctions et, pour la première fois, demandé la saisine du procureur de la Cour pénale internationale. Le Conseil des droits de l'homme a également demandé, à Genève, l'exclusion de la Libye, qui a été validée par l'Assemblée générale des Nations unies. Enfin, l'Union européenne a adopté un texte qui s'inspire de la résolution des Nations unies.

À l'heure où je vous parle, il n'y a pas d'intervention militaire anticipée. Différentes options peuvent être étudiées, notamment celle d'une zone d'exclusion aérienne. Mais je dis ici très clairement qu'aucune intervention ne se

fera sans un mandat clair du Conseil de sécurité des Nations unies. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Michel Grall](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3017

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 mars 2011